

SODIUM CHLORITE FLAKES/CRYSTALS 80% MSDS

n° CAS: 7758-19-2 MSDS



MATERIAL SAFETY DATA SHEET (MSDS)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: Sodium chlorite
Numéro CE	: 231-836-6
n° CAS	: 7758-19-2
Code du produit	: 05823
Formule brute	: ClNaO ₂
Synonymes	: Textone / Chlorous acid Sodium Salt

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LOBA CHEMIE PVT.LTD.
107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba
400005 Mumbai - INDIA
T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699
info@lobachemie.com - www.lobachemie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Matières solides	H272
comburantes, Catégorie 2	
Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3	H301
Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 1	H310
Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 1	H330
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1	H314
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1	H400

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Sodium chlorite

Fiche de données de sécurité

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

O; R8
T+; R26
T; R24
Xn; R22
C; R34
R32

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS03

GHS05

GHS06

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Mentions de danger (CLP) :

: Danger

: H272 - Peut aggraver un incendie; comburant

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H310+H330 - Mortel par contact cutané ou par inhalation

H314 - Causes severe skin burns and eye damage

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

Conseils de prudence (CLP) :

: P220 - Tenir/stocker à l'écart des vêtements/.../matières combustibles

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage

P284 - [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom : SODIUM CHLORITE FLAKES/CRYSTALS 80%

n° CAS : 7758-19-2

Numéro CE : 231-836-6

Sodium chlorite

Fiche de données de sécurité

Textes des phrases R et H: voir section 16

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- | | |
|---|--|
| Premiers soins après inhalation | : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. En cas de malaise consulter un médecin. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. |
| Premiers soins après contact oculaire | : Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. |
| Premiers soins après ingestion | : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de malaise consulter un médecin. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | |
|--|---|
| Symptômes/lésions | : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. |
| Symptômes/lésions après inhalation | : Mortel par inhalation. |
| Symptômes/lésions après contact avec la peau | : Mortel par contact cutané. |
| Symptômes/lésions après ingestion | : Toxique en cas d'ingestion. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements symptomatiques.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- | | |
|------------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO ₂). |
| Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser un fort courant d'eau. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | |
|---|--|
| Danger d'incendie | : Peut aggraver un incendie; comburant. |
| Danger d'explosion | : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles. Danger d'explosion sous l'action de la chaleur. |
| Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie | : La décomposition thermique génère : Dégagement possible de fumées toxiques. |

5.3. Conseils aux pompiers

- | | |
|------------------------------|--|
| Protection en cas d'incendie | : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. |
|------------------------------|--|

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-sécouristes

- | | |
|----------------------|-----------------------------------|
| Procédures d'urgence | : Eloigner le personnel superflu. |
|----------------------|-----------------------------------|

6.1.2. Pour les secouristes

- | | |
|--------------------------|--|
| Equipement de protection | : Utiliser l'équipement de protection individuel requis. |
| Procédures d'urgence | : Aérer la zone. |

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Très毒ique pour les organismes aquatiques.

Sodium chlorite

Fiche de données de sécurité

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Quantités importantes: mettre les substances solides dans des conteneurs qui ferment.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver ... soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans l'emballage d'origine. Stocker dans un endroit sec.
Produits incompatibles : Agent oxydant. Bases fortes. Acides forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : des gants de protection
Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires : Porter un équipement de protection respiratoire

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide
Couleur : White flakes.
Odeur : Aucune donnée disponible
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : 10 - 11
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible
Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible

Sodium chlorite

Fiche de données de sécurité

Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Eau: Appreciable (> 10%)
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: ≥ 0.07 vol %

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Produit très réactif. Au contact d'un acide, dégage un gaz très毒ique.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Chaleur. Eau, humidité.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Oral: Toxique en cas d'ingestion. Cutané: Mortel par contact cutané. Mortel par inhalation.

Sodium chlorite

Fiche de données de sécurité

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Causes severe skin burns and eye damage. pH: 10 - 11
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite pH: 10 - 11
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Nocif en cas d'ingestion. Toxique par contact cutané.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Product/Packaging disposal recommendations : Éliminer le contenu/récipient dans ...

Ecologie - déchets : Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

Sodium chlorite

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	:	1496
N° ONU (IMDG)	:	1496
N° ONU (IATA)	:	1496
N° ONU (ADN)	:	1496
N° ONU (RID)	:	1496

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation exacte d'expédition/Description (ADR)	:	SODIUM CHLORITE
Proper Shipping Name (IMDG)	:	SODIUM CHLORITE
Désignation exacte d'expédition/Description (IATA)	:	SODIUM CHLORITE
Désignation officielle pour le transport (ADN)	:	SODIUM CHLORITE
Désignation exacte d'expédition/Description (RID)	:	SODIUM CHLORITE
Transport document description (ADR)	:	UN 1496 SODIUM CHLORITE, 5.1, II, (E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (IMDG)	:	UN 1496 SODIUM CHLORITE, 5.1, II, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (IATA)	:	UN 1496 SODIUM CHLORITE, 5.1, II, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
Description document de transport (ADN)	:	UN 1496 SODIUM CHLORITE, 5.1, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (RID)	:	UN 1496 SODIUM CHLORITE, 5.1, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	:	5.1
Etiquettes de danger (ADR)	:	5.1



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	:	5.1
Etiquettes de danger (IMDG)	:	5.1



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	:	5.1
Etiquettes de danger (IATA)	:	5.1

Sodium chlorite

Fiche de données de sécurité



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 5.1
Etiquettes de danger (ADN) : 5.1



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 5.1
Etiquettes de danger (RID) : 5.1



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II
Groupe d'emballage (IMDG) : II
Groupe d'emballage (IATA) : II
Groupe d'emballage (ADN) : II
Groupe d'emballage (RID) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui
Polluant marin : Oui
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : O2
Quantités limitées (ADR) : 1kg
Quantités exceptées (ADR) : E2
Instructions d'emballage (ADR) : P002, IBC08
Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : B4
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP2
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T3
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP33
Code-citerne (ADR) : SGAN
Dispositions spéciales pour citernes (ADR) : TU3
Véhicule pour le transport en citerne : AT

Sodium chlorite

Fiche de données de sécurité

Catégorie de transport (ADR)	: 2
Special provisions for carriage - Packages (ADR)	: V11
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention	: CV24
Danger n° (code Kemler)	: 50
Panneaux oranges	: 

Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E

Code EAC : 1Y

- Transport maritime

Quantités limitées (IMDG)	: 1 kg
Quantités exceptées (IMDG)	: E2
Packing instructions (IMDG)	: P002
IBC packing instructions (IMDG)	: IBC08
IBC special provisions (IMDG)	: B2, B4
Tank instructions (IMDG)	: T3
Tank special provisions (IMDG)	: TP33
EmS-No. (Fire)	: F-H
EmS-No. (Spillage)	: S-Q
Stowage category (IMDG)	: A
Segregation (IMDG)	: SG38, SG49
N° GSMU	: 143

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E2
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y544
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 2.5kg
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 558
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 5kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 562
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 25kg
Code ERG (IATA)	: 5L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: O2
Quantités limitées (ADN)	: 1 kg
Quantités exceptées (ADN)	: E2
Equipement exigé (ADN)	: PP
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 0

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	: O2
Quantités limitées (RID)	: 1kg
Quantités exceptées (RID)	: E2
Packing instructions (RID)	: P002, IBC08

Sodium chlorite

Fiche de données de sécurité

Dispositions spéciales d'emballage (RID)	: B4
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP2
Instructions de transport en citerne mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: T3
Dispositions spéciales relatives aux citernes mobiles et aux conteneurs pour vrac (RID)	: TP33
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: SGAN
Dispositions spéciales pour les citernes RID (RID)	: TU3
Catégorie de transport (RID)	: 2
Dispositions spéciales relatives au transport – Colis (RID)	: W11
Dispositions spéciales relatives au transport – Chargement, déchargement et manutention (RID)	: CW24
Colis express (RID)	: CE10
Numéro d'identification du danger (RID)	: 50

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Sodium chlorite is not on the REACH Candidate List
Sodium chlorite is not on the REACH Annex XIV List

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

AwSV/VwVwS Annex reference	: Classe de danger pour l'eau (WGK) 2, Présente un danger pour l'eau (Classification according to VwVwS, Annex 2; No WGK 487)
12th Ordinance Implementing the Federal Immission Control Act - 12.BImSchV	: Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Danemark

Recommandations réglementation danoise	: Young people below the age of 18 years are not allowed to use the product Pregnant/breastfeeding women working with the product must not be in direct contact with the product
--	---

Sodium chlorite

Fiche de données de sécurité

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 1 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 1
Acute Tox. 1 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 1
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Ox. Sol. 2	Matières solides comburantes, Catégorie 2
Skin Corr. 1	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1
H272	Peut agraver un incendie; comburant
H301	Toxique en cas d'ingestion
H310	Mortel par contact cutané
H314	Causes severe skin burns and eye damage
H330	Mortel par inhalation
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
R22	Nocif en cas d'ingestion
R24	Toxique par contact avec la peau
R26	Très toxique par inhalation
R32	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique
R34	Provoque des brûlures
R8	Favorise l'inflammation des matières combustibles
C	Corrosif
O	Comburant
T	Toxique
T+	Très toxique
Xn	Nocif

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit